



**4<sup>ème</sup> SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES**  
15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

---

RÉSOLUTION 4.10

**TÂCHES INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA POUR 2009-2016**

*Rappelant* la Résolution 3.11 relative aux Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008 pour l'Accord,

*Encouragée* par les progrès réalisés dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2000-2004 et 2003-2007 précédemment adoptées, *mais également inquiète* de la mise en œuvre moins active des Priorités internationales de mise en œuvre 2006–2008, et notamment des projets se rapportant au Projet PNUE/FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie,

*Appréciant* également l'aide apportée par les Parties contractantes et par les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008,

*Notant les conclusions* de la quatrième édition du Rapport sur le statut de conservation des oiseaux d'eau migrateurs au sein de la zone de l'Accord (document AEWA/MOP 4.8) qui, entre autres, soulignent l'aggravation du statut de plusieurs espèces globalement menacées et la tendance négative de l'indice de la Liste rouge pour les espèces de l'AEWA, ainsi que le taux toujours extrêmement élevé de populations dont les tendances sont négatives (41 % de toutes les populations de l'AEWA dont les tendances sont connues) et du très grand nombre de populations dont les tendances sont inconnues (31% de toutes les populations de l'AEWA),

*Rappelant* le besoin de jouer un rôle proactif et de mettre en place des mesures de conservation ciblées en vue d'atteindre l'objectif du Sommet mondial sur le développement durable relatif à la réduction en 2010 du taux de pertes de biodiversité, et

*Réaffirmant* l'importance particulière :

- (a) de la contribution que la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'usage judicieux des zones humides leur servant d'habitats peut apporter au développement durable, notamment dans les pays en développement et en transition économique ;
- (b) du besoin d'identifier des réseaux fonctionnels de sites clés en comprenant mieux les voies de migration des populations couvertes par l'Accord ; et
- (c) du besoin d'aider au maintien du Recensement international des oiseaux d'eau en Europe et ses futurs développements en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale et de l'Est, en tant que base de l'évaluation au plan international de l'état et des tendances des populations d'oiseaux d'eau, et donc de la mise en œuvre efficace de l'Accord.

*La Réunion des Parties :*

1. *Adopte* les Tâches internationales de mise en œuvre 2009-2016 jointes en annexe à la présente résolution, qui a été mise à jour et amendée sur la base des Priorités de mise en œuvre 2006-2008 en tant que priorités à moyen terme pour des activités de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord ;
2. *Exhorte* les Parties contractantes et les organisations internationales spécialisées à apporter leur soutien et, le cas échéant, à développer de nouveaux projets de coopération internationaux pour la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux priorités décrites dans le Plan stratégique, à informer pleinement le Secrétariat de l'Accord des progrès réalisés, et à présenter leurs conclusions aux futures Réunions des Parties ;
3. *Recommande vivement* aux Parties contractantes et aux organisations internationales spécialisées d'apporter un soutien spécifique aux activités/ projets liés au Projet Wings Over Wetlands ou WOW/ Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie afin de permettre la réussite de la mise en œuvre du projet, et *Détermine que* le financement de ces activités/ projets devra être considéré comme hautement prioritaire durant la période 2009-2012 ;
4. *Exhorte* en outre les Parties contractantes, le Secrétariat de l'Accord et les organisations internationales spécialisées à rechercher de nouveaux mécanismes et partenariats permettant la mise en œuvre des priorités décrites en Annexe, y compris co-entrepreneuriats, jumelages, programmes de détachement et d'échange, sponsoring du secteur économique et programmes d'adoption des espèces ;
5. *Demande* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de fournir aux pays en voie de développement et à ceux en transition économique l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord, en aidant à l'application des priorités figurant en Annexe ;
6. *Enjoint* le Secrétariat de l'Accord de diffuser les Tâches internationales de mise en œuvre 2009-2016, d'assurer la coordination lors de leur mise en œuvre par les conventions et organisations internationales, et de chercher des donateurs appropriés ; et
7. *Demande* au Comité technique d'étudier la structure des Tâches internationales de mise en œuvre pour renforcer leur réactivité aux questions clés et émergentes identifiées par les études internationales (spécifiées au paragraphe 7.4 du Plan d'action) à produire au cours de la prochaine période quadriennale et d'entreprendre cette tâche parallèlement à l'évaluation de ces études, comme spécifiée au paragraphe 7.6 du Plan d'action.

# TÂCHES INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA (IIT) POUR 2009-2016

## **Introduction**

1. La liste ci-après d'activités prioritaires a été dressée pour aider les Parties contractantes, les donateurs et autres intéressés à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie durant la période 2009-2016.
2. Lors de la première session de la Réunion des Parties à l'Accord (MOP), qui s'est déroulée du 6 au 9 novembre 1999 au Cap (Afrique du Sud), les Priorités internationales de mise en œuvre (IIP) 2000-2004 ont été adoptées (Résolution 1.4). Les IIP mises à jour pour 2003-2007 ont été adoptées (Résolution 2.4) lors de la deuxième session de la Réunion des Parties (MOP2) à Bonn, en septembre 2002, et, mis à jour pour la période 2006-2008, lors de la MOP3 à Dakar (Sénégal) en octobre 2005. La présente proposition de Tâches internationales de mise en œuvre 2009-2016 est une liste révisée et mise à jour des activités des IIP 2006-2008.

## **Les Priorités de mise en œuvre 2006-2008 en tant que base**

3. Le statut d'implémentation des priorités 2006-2008 est présenté dans un document séparé (AEWA/MOP 4.17), se concentrant sur les actions entreprises et/ou progrès réalisés dans le cadre de l'AEWA (d'autres actions peuvent avoir été entreprises et/ou d'autres progrès peuvent avoir été réalisés par des pays individuels ou par d'autres agences, dans d'autres contextes). Le document AEWA/MOP 4.17 montre que malgré quelques progrès, de nombreuses priorités – notamment certains projets liés au projet Wings Over Wetlands (WOW) / projet FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie - n'ont pas encore été implémentées en raison, principalement, du manque de fonds. Les priorités qui ont été implémentées ou dont l'implémentation est actuellement en cours ne réapparaissent pas dans la présente liste de tâches 2009-2016.

## **Consultation**

4. Afin d'identifier les changements et ajouts nécessaires aux Priorités de mise en œuvre existantes, la liste des IIP a été révisée et amendée par le Comité technique. Les activités restantes, qui ont déjà figuré sur les trois listes précédentes d'IIP mais n'ont pas encore été entreprises, valent toujours et ont été reportées sur la liste d'IIT 2009-2016. La présente liste de priorités a été approuvée, tant par le Comité technique que par le Comité permanent, pour soumission à la MOP4.

## **Nature des changements suggérés**

5. Le Comité technique et ensuite la MOP4 ont retiré de la liste précédente tous les projets qui ont été réalisés au cours de ces trois dernières années ou qui sont actuellement en cours de réalisation, et a ajouté cinq nouveaux projets – N°13 : *Élaboration de recommandations sur la suppression et la réduction des impacts des industries extractives*, N°14 : *Élaboration de recommandations sur la suppression et la réduction des impacts du développement éolien*, N°15 : *Évaluation des menaces du développement des sources d'énergie renouvelable*, N°27 : *Modélisation bioclimatique des changements survenant dans la distribution des populations menacées en raison du changement climatique* et N° 30 : *Formation pour les Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA*. Les budgets indicatifs de tous les projets des IIP 2006-2008 restant encore à effectuer, ont été révisés.

### **Ordre des priorités et présentation**

6. Comme dans les versions précédentes, les priorités figurant dans le présent document suivent l'ordre des rubriques du Plan d'action de l'Accord. Le ou les chiffre(s) figurant entre parenthèses après le titre de chaque priorité renvoie(nt) au(x) paragraphe(s) afférent(s) du Plan d'action de l'Accord.
7. L'ordre de présentation ne reflète en aucun cas l'ordre des priorités.
8. Pour chacune des priorités, un budget et un calendrier approximatifs sont présentés à titre indicatif, ainsi que les types d'activités prévus. On notera que les budgets sont uniquement indicatifs. Des propositions de projets accompagnées de budgets détaillés seront exigées pour chaque priorité à un stade ultérieur et ce sont elles qui serviront de base lors des demandes de fonds définitives.

### **Discussion**

9. Les priorités ci-après sont uniquement celles nécessitant une coopération internationale et ne prétendent nullement refléter des priorités nationales de mise en œuvre, qui doivent être déterminées par chaque Partie contractante et peuvent comporter davantage d'activités de conservation sur le terrain. Un certain nombre de propositions ont souligné l'importance de ce type d'activités. Cinq types de coopération internationale permettront de faire face à ces priorités :
  - (a) L'échange / le transfert d'informations
  - (b) La recherche, les études et la surveillance
  - (c) L'échange / le transfert des compétences
  - (d) Le soutien financier
  - (e) La préparation et la mise en œuvre de Plans d'action au niveau transfrontalier

## A. Conservation des espèces

### 1. Mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce existants (AP 2.2.1, 7.4)

Un certain nombre de plans d'actions par espèce internationaux, relevant du paragraphe 2.2.1 du Plan d'action de l'Accord, avaient déjà été élaborés (par BirdLife International, Wetlands International et l'International Crane Foundation) avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Cela comprend des plans d'action pour : *Phalacrocorax pygmeus*, *Pelecanus crispus*, *Botaurus stellaris*, *Anser erythropus*, *Branta ruficollis*, *Marmaronetta angustirostris*, *Polysticta stellerii*, *Grus leucogeranus*, *Fulica cristata*, *Numenius tenuirostris*, *Larus audouinii*, et *Sterna dougallii*. (NB : certains de ces plans d'action ne couvrent que la partie européenne de l'aire de répartition des espèces, et il est prioritaire d'élargir ces plans afin de couvrir l'intégralité de l'aire de répartition dans la zone de l'Accord (voir point suivant)). Un certain nombre de plans d'action internationaux par espèce ont également été adoptés par les Réunions des Parties MOP2, MOP3 et MOP4 de l'AEWA, à savoir pour *Vanellus gregarius*, *Glareola nordmanni*, *Gallinago media*, *Oxyura leucocephala*, *Crex crex*, *Aythya nyroca*, *Geronticus eremita*, *Branta bernicla hrota* (population du Haut Arctique du Canada oriental), *Phoeniconaias minor*, *Ardeola idae*, *Platalea leucorodia*, *Anser erythropus*, *Oxyura maccoa*, *Limosa limosa et Sarothrura ayresi*, et un certain nombre de plans d'action sont en cours d'élaboration ou d'actualisation, tels que pour *Branta bernicla bernicla*. Tandis qu'un grand nombre des actions identifiées pour ces espèces devront être entreprises et financées au niveau national ou local, il est nécessaire de disposer d'un budget pour la coordination et la promotion internationales et pour octroyer de petites subventions à des initiatives nationales et locales.

Budget indicatif : 60 000 €minimum / espèce / an (pour la coordination/les subventions)  
Durée : annuelle, permanente  
Activités : coordination, petites subventions, évaluation, rapports

### 2. Conception de nouveaux plans d'action internationaux par espèce (AP 2.2.1, 7.4)

De nouveaux plans d'actions internationaux par espèce doivent être conçus en priorité pour les populations énumérées à la catégorie 1, colonne A, Tableau 1 du Plan d'Action de l'Accord et pour les espèces marquées d'un astérisque à la colonne A du Tableau 1. L'exécution et le format des plans d'action doivent suivre les recommandations émises dans les lignes directrices de conservation concernées. Les nouveaux plans d'action pour chaque espèce doivent être mis en œuvre dès qu'ils sont achevés. En raison du grand nombre de plans à élaborer, il est fortement recommandé de se concentrer de toute urgence sur les espèces globalement menacées. Il est en outre recommandé aux différents États de l'aire de répartition de prendre l'initiative de la conception de plans d'action individuels (qui représenteront des apports en nature à l'Accord), en étroite collaboration avec les autres États de l'aire de répartition de chaque espèce (la coordination de l'élaboration des plans comprenant les ateliers, la rédaction de l'avant-projet, la consultation et la publication de chaque plan). Les plans doivent être soumis au Comité technique, pour consultation, sous forme de d'avant-projet afin de permettre leur harmonisation et un contrôle de qualité.

Budget indicatif : 50 000 €par espèce pour l'élaboration d'un plan d'action  
Durée : 12 mois par plan  
Activités : coordination, atelier, planification, publication

## B. Conservation de l'habitat

### 3. Identification de tous les sites d'importance internationale pour les espèces de l'AEWA (AP 3.1.2, 7.4)

La compréhension du réseau des principaux sites nécessaires au maintien, tout au long de l'année, des populations des espèces migratoires est un élément essentiel d'information pour leur conservation. Il existe déjà un vaste corpus d'informations à propos des principaux sites des oiseaux d'eau migrateurs (c'est-à-dire les sites satisfaisant aux critères de Ramsar, d'importance internationale, définis pour les oiseaux d'eau et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Ces informations sont en grande partie recueillies au moyen du recensement international des oiseaux d'eau de Wetlands International, mais aussi des programmes de BirdLife International sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones d'Endémisme pour les Oiseaux (ZEO), par le biais d'inventaires des zones humides (notamment le Répertoire des Zones Humides du Moyen-Orient) et d'études ponctuelles sur les zones isolées. Il est proposé d'élaborer une « matrice » des principaux sites par espèce, en regroupant ces différentes sources d'information ; cette matrice fera apparaître tous les sites connus, d'importance internationale, pour chaque espèce concernée par l'Accord. Prenant la forme d'une base de données, elle pourra être consultée sur Internet et constituer un outil de planification, de conservation et de sensibilisation. Cette action pourra afficher des résultats positifs à condition que la priorité de mise en œuvre numéro 4 soit exécutée.

Budget indicatif : 250 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : étude documentaire, examen, base de données, site Web

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

### 4. Création d'un pool interactif présentant les informations relatives aux sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 3.1.2, 7.4)

Il existe actuellement une grande quantité d'informations, dans les bases de données, sur les oiseaux d'eau migrateurs (Recensement international des oiseaux d'eau) et les sites dont ils dépendent dans la zone de l'AEWA (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, base de données de Ramsar). Ces données se trouvent chez leurs dépositaires et ne sont pas interopérables pour le moment, ce qui entrave leur utilisation interactive à des fins de conservation des voies migratoires. Il est donc prioritaire de concevoir un portail Internet pouvant regrouper, à partir de ces sources dispersées, les informations relatives aux sites d'importance cruciale pour les oiseaux d'eau migrateurs, et permettant une présentation interactive des données au moyen du Web.

Afin d'accroître l'interopérabilité des principales bases de données comme celles du Recensement international des oiseaux, des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux et de Ramsar, il convient de leur attribuer des références géographiques communes sous forme de frontières numérisées. La définition de ces frontières n'est actuellement pas très développée et nécessite encore un travail considérable, notamment pour la base de données du Recensement international des oiseaux d'eau. Cela représentera une activité clé lors de la création de l'outil.

Budget indicatif : 250 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : collecte de renseignements cartographiques fiables, coordination, saisie des données (numérisation des frontières), adaptation de la base de données, conception du portail, gestion des données, maintenance

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

5. **Publication des zones prioritaires en vue d'une amélioration de la protection (AP 3.2, 7.4)**

Sur la base de l'étude entreprise lors de la priorité de mise en œuvre numéro 3 ci-dessus, les cartes et la matrice des principaux sites seront examinées afin d'établir le niveau de protection existant pour chaque site conformément aux législations internationale et nationales. Ceci sera réalisé, à l'échelon international, en comparant les bases de données existantes sur les zones protégées, telles que la base de données des sites de Ramsar (gérée par Wetlands International), les bases de données spéciales sur les zones protégées gérées par Natura 2000/ Commission Européenne, et la base de données des zones protégées (gérée par le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation). Au niveau national, les points focaux devront eux aussi fournir des informations destinées à l'Accord. Les résultats seront utilisés pour vérifier la mise en place de mesures appropriées de protection des sites, ayant pour objectif de maintenir chaque espèce visée par l'Accord dans un bon état de conservation. Des espèces feront l'objet de recommandations spécifiques lorsque leur réseau de sites principaux sera considéré comme mal protégé. L'étude recensera également les sites principaux partagés entre deux ou plusieurs pays et qui nécessitent des actions de coopération spéciales afin d'être efficacement gérés.

Budget indicatif : 80 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : étude documentaire, examen, publication et recommandations

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

6. **Priorités en matière de conservation des habitats, surtout en Afrique et en Asie du Sud-Ouest (AP 3.2, 3.3)**

Le projet de BirdLife International intitulé des Habitats pour les Oiseaux d'Europe a fortement contribué à définir les priorités en matière de conservation des habitats des oiseaux d'Europe. Celles-ci doivent maintenant être davantage développées et rendues plus spécifiques pour les habitats des oiseaux d'eau. Elles doivent par ailleurs être étendues à l'Afrique et à l'Asie du Sud-Ouest, où les besoins des habitats sont bien moins connus. Le projet devrait aboutir à une série de plans d'action pour les habitats, contenant des recommandations classées par ordre de priorité et des projets chiffrés pour chaque type d'habitat principal. La priorité devrait être donnée aux habitats fortement menacés et aux habitats importants pour des espèces menacées au niveau mondial.

Budget indicatif : 250 000 €  
Durée : 3 ans  
Activités : étude documentaire, examen, ateliers, publication, propositions de projets

7. **Techniques de restauration et de réhabilitation des habitats des oiseaux d'eau, surtout en Afrique (AP 3.3)**

On constate des pertes et des dégradations sensibles des habitats des oiseaux d'eau dans toute la zone de l'Accord. Les techniques sont relativement au point pour la restauration et la réhabilitation des zones humides des régions tempérées, mais elles sont peu développées ou mal connues pour les zones humides des régions tropicales. Il est donc proposé de rassembler les informations disponibles, afin de rédiger deux manuels (l'un pour les régions tempérées et l'autre pour les régions tropicales), contenant des informations sur les différentes sources de compétences existantes. Il sera pour cela nécessaire de coordonner étroitement ce travail avec le travail actuellement réalisé au titre de la Convention de Ramsar. En raison du manque d'informations sur la restauration des habitats des oiseaux d'eau tropicaux, il sera lancé un projet spécial afin d'entreprendre des actions de restauration à caractère démonstratif pour un petit nombre de zones humides africaines. Ces actions seront également utilisées comme exemples pour les activités de formation. Les techniques de restauration mettront l'accent sur des choix de gestion impliquant de faibles coûts et une technologie limitée.

Budget indicatif : 75 000 €par manuel  
100 000 €minimum pour chaque projet de démonstration  
Durée : 18 mois pour les manuels  
Activités : manuels, projets de démonstration, sessions de formation

8. **Programme de conservation de sites dorts d'oiseaux migrateurs dans la région du Rift Albertin (Afrique de l'Est) (AP 3.2.3, 3.2.4)**

La région du Rift Albertin est une importante voie migratoire nord-sud pour les oiseaux migrateurs venant d'Europe et se dirigeant vers leurs lieux d'hivernage au sud du Continent Africain. Cette partie de l'Afrique de l'Est compte un grand nombre de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), de sorte que le Rift Albertin est une zone sensible en termes de biodiversité mondiale. Deux facteurs significatifs pèsent sur l'état de conservation de ces sites : les densités de population humaine extrêmement élevées et la pauvreté galopante dans la région du Rift Albertin et dans les secteurs avoisinants. Du fait de la forte présence humaine, toutes les ZICO de la région rencontrent les problèmes suivants : l'empiètement sur les lieux d'implantation, l'agriculture, l'élevage et le pâturage, le braconnage, les cueillettes illégales, les feux de broussaille pendant la saison sèche, etc., de sorte que tous ces sites sont en fait de plus en plus dégradés.

Afin de surmonter tous les problèmes et les menaces susmentionnés et contribuer à la réduction de la pauvreté dans cette région, un programme de conservation doit être lancé dans les pays concernés, à savoir le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda ; il porte sur les ZICO protégées et non protégées et est essentiellement placé sous la direction des populations locales, notamment des communautés et des autorités locales et traditionnelles. On attend de ce projet qu'il identifie des stratégies et des mécanismes contribuant à améliorer les moyens de subsistance des populations locales et à préserver les qualités des écosystèmes des ZICO, et qu'il favorise une collaboration efficace des communautés riveraines avec les administrations nationales et régionales compétentes en matière de conservation.

Budget indicatif : 750 000 €; quatre cinquièmes du montant total (650 000 €) devant provenir de l'AEWA  
Durée : 3 ans  
Activités : coordination des collaborateurs, analyse



## C. Gestion des activités humaines

### 9. Évaluation des prélèvements d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord (AP 4.1, 5.7)

Les oiseaux d'eau font l'objet de vastes prélèvements dans toute la zone de l'Accord, que ce soit dans le cadre de loisirs ou d'activités commerciales ou en vue de la subsistance (les populations indigènes étant de ce fait aussi concernées), ce qui a des répercussions sur les économies locales. Toutefois, on ne connaît pas bien l'étendue de ces prélèvements, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Ouest, ni leurs effets sur les populations d'oiseaux d'eau. Les implications des blessures infligées aux oiseaux d'eau par les chasseurs sont peu connues et mériteraient de faire l'objet d'une étude. En conséquence, il est proposé d'examiner la localisation, l'échelle (par espèce), les méthodes et les effets des prélèvements d'oiseaux d'eau dans toute la zone de l'Accord, en insistant particulièrement sur les régions peu connues. Le projet identifiera les zones, les méthodes ou les espèces pour lesquelles les prélèvements peuvent être insupportables et nécessitent une intervention, et il servira à élaborer les futurs programmes de surveillance. Ce travail devrait également prendre en compte les prélèvements d'oiseaux d'eau vivants destinés à des collections et à des zoos.

Budget indicatif : 230 000 € (pouvant être répartis entre 4 à 5 sous-projets au niveau régional)

Durée : 3 ans

Activités : études, recherche, surveillance, publications

### 10. Évaluation des effets socio-économiques de la chasse aux oiseaux d'eau (AP 4.2.2)

Les prélèvements d'oiseaux d'eau, effectués dans le cadre de loisirs, d'activités commerciales ou pour des raisons de subsistance, peuvent contribuer de façon importante à un développement rural durable dans toute la zone de l'Accord. Cependant, on connaît mal les effets socio-économiques de ces formes de chasse, telles qu'elles sont pratiquées dans différentes régions, et ce qu'elles peuvent apporter en termes de conservation des espèces et des habitats. Ce projet va donc s'appuyer sur la priorité de mise en œuvre numéro 10 décrite ci-dessus, et analyser les bénéfices socio-économiques de divers types de chasses aux oiseaux d'eau pratiqués dans différentes parties de la zone de l'Accord (par exemple, chasse de subsistance dans les zones arctiques/subarctiques, y compris par les populations indigènes, chasse touristique ou commerciale en Afrique et chasse de loisir en Europe). Un travail important a été réalisé à ce sujet en Amérique du Nord, qui devrait constituer une base utile pour l'étude. Les résultats des études de cas seront présentés à un atelier et publiés afin de recommander des initiatives futures de développement rural durable.

Budget indicatif : 175 000 €

Durée : 2,5 ans

Activités : recherche, études socio-économiques, atelier, publication

### 11. Évaluation des oiseaux d'eau déprédateurs des cultures en Afrique (AP 4.3.2, 4.3.3)

Un certain nombre d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couverts par l'Accord est connu pour consommer et susceptible d'endommager les récoltes agricoles ou les stocks de poissons destinés au commerce (y compris ceux des piscicultures). Alors que cette question est assez bien étudiée en Europe, où elle concerne les oies, les cormorans et les hérons, elle est beaucoup moins bien connue en Afrique. Sur ce continent, on constate que des populations de canards et d'échassiers endommagent les récoltes de riz et d'autres récoltes. Ce projet sera réalisé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'examiner l'étendue du problème, les espèces concernées et leurs emplacements. Il comprendra une revue des connaissances existantes et un atelier d'experts, et aboutira à la publication d'une étude et à des recommandations sur les mesures à prendre pour protéger les récoltes. Le projet examinera par ailleurs la nécessité d'élaborer des plans d'action spécifiques pour l'une ou l'autre des espèces concernées.

Budget indicatif : 125 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : étude, atelier, publication

12. **Élaboration de recommandations visant à éviter ou à atténuer les impacts des industries extractives sur des habitats importants pour les oiseaux d'eau (AP 4.3.1)<sup>1</sup>**

Une forte hausse des prix de marché des métaux et des autres produits géologiques a récemment entraîné une augmentation très importante de l'activité des industries extractives. Cela a ou peut avoir des répercussions majeures sur des habitats, particulièrement dans des zones humides, qui ont une importance internationale pour les oiseaux d'eau.

Il est proposé un projet en trois phases, qui aboutira à des recommandations techniques destinées aux Parties contractantes et aux autres acteurs lorsqu'ils abordent ces questions.

La première phase consistera à réaliser une étude documentaire afin de repérer les sites/ zones, spécialement les zones humides, pouvant être menacés par les effets de l'extraction de minerais et d'autres produits géologiques. Son but sera d'identifier les zones sensibles pour les ressources en minerai et de recouper ces données avec les informations relatives à la distribution des sites/ zones humides. Les informations minières et géologiques seront obtenues auprès d'un des différents groupes de renseignements sur le secteur minier.

Une deuxième phase consistera à passer en revue les recommandations techniques existantes en matière d'exploration, d'exploitation, de fermeture et de gestion après fermeture des mines, ainsi que l'adéquation de ces recommandations à la gestion des impacts sur les habitats, surtout dans les zones humides, et sur les faunes associées d'oiseaux d'eau et les autres faunes.

La phase finale consisterait à étudier les nouvelles technologies minières et techniques d'extraction susceptibles d'être employées dans un proche avenir et leurs implications possibles sur les habitats, surtout dans les zones humides, ainsi que sur les oiseaux d'eau concernés.

Budget indicatif : 185 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : étude documentaire, recommandation pour la conservation, rapport sur les conséquences futures

13. **Élaboration de recommandations visant à éviter ou à atténuer les impacts du développement de l'énergie éolienne sur les oiseaux d'eau et leurs habitats (AP 4.3.1)<sup>2</sup>**

Pour s'attaquer au problème des changements climatiques, il est nécessaire d'utiliser des sources d'énergie renouvelable non polluantes telles que le vent. Le secteur de l'énergie éolienne est très soutenu, et un certain nombre de pays, au sein de la zone de l'AEWA, sont passés maîtres dans l'utilisation de cette énergie. Les prévisions indiquent une accélération de la croissance de l'énergie éolienne et son expansion géographique dans les années à venir.

Cependant, à côté des avantages évidents qu'elle offre pour l'environnement, l'énergie éolienne peut représenter une menace pour la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et maritimes. En ce qui concerne les oiseaux d'eau, les dangers éventuels peuvent se résumer comme suit :

- perturbations entraînant des déplacements ou une exclusion, ce qui inclut les obstacles aux mouvements ;
- mortalité due à des collisions ;
- perte ou endommagement d'habitats dus à des éoliennes et aux infrastructures y afférentes.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité Internationale de Mise en Œuvre, ajoutée par la MOP4.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité Internationale de Mise en Œuvre, ajoutée par la MOP4.

Malgré plusieurs résolutions et recommandations approuvées par les instances dirigeantes d'autres Accords environnementaux multilatéraux (AEM), des parcs éoliens continuent d'être construites ou programmées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, et plus spécialement dans des couloirs de migration pour les oiseaux. Selon le présent projet, il est donc suggéré d'effectuer une étude documentaire résumant les connaissances existantes sur les effets potentiels des éoliennes sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats dans la zone de l'Accord, ainsi que les cas en cours et les réglementations applicables. Cette étude documentaire servira de base pour l'élaboration de directives de conservation sur les moyens d'éviter ou d'atténuer le développement des éoliennes.

Budget indicatif : 75 000 €  
Durée : 1 an  
Activités : étude documentaire, directives de conservation

14. **Évaluation des menaces pesant sur les oiseaux d'eau et leurs habitats du fait du développement des sources d'énergie renouvelable (AP 4.3.1)**<sup>3</sup>

En plus du vent, un certain nombre d'autres sources d'énergie renouvelable sont encouragées, comme moyens d'atténuation des changements climatiques, dont les biocarburants, l'énergie solaire et l'énergie hydraulique. Tout en ayant un rôle positif, certaines de ces sources d'énergie, notamment les biocarburants, font l'objet de critiques, qui leur reprochent de ne pas vraiment apporter de réelle différence et/ou de générer des problèmes parallèles. Les risques auxquels sont exposés les oiseaux d'eau et leurs habitat du fait du développement des sources d'énergie renouvelable ne sont pas encore clairement ni précisément décrits ni compris. Selon le présent projet, une étude documentaire résumera donc les faits et les connaissances existants sur les effets potentiels du développement des sources d'énergie renouvelable (autres que les éoliennes) sur les oiseaux d'eau et leurs habitats dans la zone de l'Accord.

Budget indicatif : 120 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : étude documentaire

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité Internationale de Mise en Œuvre, ajoutée par la MOP4.

## D. Recherche et suivi

### 15. Travaux d'évaluation dans les zones peu connues (AP 5.1)

Les connaissances ont besoin d'être très étoffées en ce qui concerne l'importance pour et l'utilisation par les oiseaux d'eau migrateurs de certaines zones humides, parfois très vastes, et ce particulièrement en Afrique et en Asie du Sud-Ouest. Au vu des lacunes d'information existantes et sur la base de l'analyse systématique des lacunes à effectuer lors de la priorité de mise en œuvre numéro 6 susmentionnée, il est recommandé de mettre à disposition des subventions (et, si besoin, des compétences) pour des évaluations ou des expéditions organisées localement afin d'apprécier l'importance de zones peu connues. Si ces évaluations sont dirigées par des équipes de spécialistes extérieurs, elles devront prévoir un nombre important d'actions de formation (et d'équipements) des spécialistes locaux et donner lieu à une publication récapitulative. Ces activités se feront en lien étroit avec celles requises au titre de la priorité suivante (17).

Budget indicatif : 25 000 € par évaluation (moyenne)  
Durée : permanente  
Activités : études sur le terrain, formation, publication

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

### 16. Recensement international des oiseaux d'eau - enquête spéciale destinée à combler les lacunes (AP 5.2, 5.3, 7.4)

Le Recensement international des oiseaux d'eau (International Waterbird Census ou « IWC » en anglais), organisé par Wetlands International et réalisé dans la plupart des pays de la zone de l'Accord, constitue le principal outil de suivi de l'état de conservation des populations concernées par l'AEWA. Il s'appuie sur des enquêtes annuelles, faites en dehors de la saison de reproduction sur un échantillon de sites, par un vaste réseau de compteurs, la plupart bénévoles. Comme le recensement n'est effectué que sur un échantillon de sites, il faut tenter régulièrement d'obtenir une couverture maximale en recensant entièrement le plus de sites possibles. C'est cela qui permettra de mieux couvrir les espèces et les sites peu connus, de mieux évaluer les populations et de mieux calibrer les indices de population. Wetlands International a réalisé un projet pilote concernant la définition des priorités et le chiffrage du travail nécessaire pour effectuer un tel recensement visant à combler les lacunes. Le véritable effort à fournir pour combler ces lacunes n'a pas encore été planifié car il dépend de la disponibilité des fonds (importants). Cette approche sera pour le moment uniquement appliquée au Paléarctique occidental et à l'Asie du Sud-Ouest, car les réseaux africains de recensement ne sont pas suffisamment développés pour permettre de fournir l'effort requis pour ce travail d'évaluation supplémentaire. La meilleure façon d'obtenir une vaste couverture, dans certains pays, est de réaliser des études internationales sur le terrain telles que définies dans la priorité de mise en œuvre numéro 16 ci-dessus. Le projet permettra de renforcer la coordination et de fournir les appuis, les petites subventions et les supports d'information supplémentaires indispensables à la réussite de l'opération.

Budget indicatif : 635 000 € (ce qui inclut 6 ateliers régionaux (à 30 000 € chacun), la planification/ coordination (275 000 €), l'analyse/ la rédaction des rapports (230 000 €), plus 20 à 50 enquêtes de 15 000 à 25 000 € chacune)  
Durée : 5 ans, planification et rédaction des rapports comprises  
Activités : planification, ateliers régionaux, coordination, études sur le terrain, publications

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

17. **Publication d'atlas des voies de migration pour différents groupes d'espèces (AP 5.4, 7.4)**  
 Un premier atlas des voies de migration a été édité pour les Anatidae (1996). L'Atlas sur les voies de migration des échassiers est en cours d'élaboration et sa publication ne devrait pas tarder. Ces initiatives ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme. En effet, elles servent de base à l'approche des voies de migration concernant la conservation de ces espèces. Une deuxième édition de l'atlas des Anatidae est nécessaire. De même, il serait bénéfique, pour la conservation d'autres groupes d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, que soient édités des atlas des voies de migration de ces espèces. Ceci peut être fait groupe d'espèces par groupe d'espèces, ou dans une publication globale. Idéalement, le procédé de récupération des bagues devrait être inclus dans ces atlas des voies de migration.
- Budget indicatif : En fonction du nombre d'espèces dans le groupe, jusqu'à 250 000 € (hors insertion des données sur la récupération des bagues) par atlas d'un groupe d'espèces
- Durée : 3 ans
- Activités : coordination, examen, analyse des données, rédaction de l'avant-projet et édition, production des graphiques, publication
18. **Récupération des bagues dans les atlas (AP 5.4)**  
 Les récupérations de bagues sont la preuve matérielle qu'un oiseau particulier a voyagé d'un endroit à un autre. Étant donné qu'on sait souvent à quelle population de voie de migration appartient un individu, ces procédés aident considérablement à visualiser et à comprendre le concept et la délimitation des populations des voies de migration. La cartographie des récupérations de bagues et la fourniture simultanée de statistiques de fond étoffent de façon appréciable les données de recensement présentées dans les atlas des voies de migration. Idéalement donc, il conviendrait de regrouper la publication de ces données. Pour les mouettes, les hérons, les sternes, les ibis, les cigognes et les ralliés la réunion de ces données dans une seule publication reste faisable. Toutefois, une autre solution devra être trouvée pour les *Anatidae*. Lors de la finalisation de l'atlas des échassiers, il serait utile d'essayer d'intégrer les données dans le travail déjà réalisé.
- Budget indicatif : 125 000 € (avec comme but l'inclusion dans les atlas des voies de migration (cf. priorité 18), ce qui exclut donc une publication séparée)
- Durée : 18 mois
- Activités : coordination, analyse des données, examen, consultation élargie, présentation graphique, rédaction de l'avant-projet, édition
19. **Coordination des programmes de baguage des oiseaux d'eau, en particulier en Afrique (AP 5.4)**  
 Les études basées sur le baguage ont beaucoup contribué à notre compréhension actuelle de la migration et de l'écologie des oiseaux d'eau. Tandis qu'en Europe, l'Union Européenne pour le Bagueage des Oiseaux a permis une coordination, au niveau international, des différents programmes de baguage nationaux, il n'existe pas d'organisation équivalente pour l'Afrique ni pour l'Asie du Sud-Ouest. Il est donc proposé de soutenir le développement d'un programme africain de baguage (AFRING), axé sur l'étude des oiseaux d'eau migrateurs. Ce programme débutera par une étude coordonnée des oiseaux d'eau migrateurs intra-africains. Il aura des objectifs précis et se déroulera sur cinq ans.
- Budget indicatif : 60 000 € par an
- Durée : permanente. Jusque là, trois des cinq phases annuelles ont été réalisées
- Activités : coordination, programmes de baguage, examen, publication

20. **Actions en faveur de la conservation des oiseaux d'eau vivant en colonies (AP 3.1.2, 3.2, 4.2, 5)**

Une grande partie des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'Accord nichent en colonies (particulièrement ceux des familles suivantes : *Pelecanidae*, *Phalacrocoracidae*, *Ardeidae*, *Ciconiidae*, *Threskiornithidae*, *Phoenicopteridae*, *Laridae*, *Sternidae*). Pour différentes espèces, la vie en colonies peut être un moyen d'adaptation permettant d'éviter les prédateurs et d'exploiter de façon efficace les ressources de nourriture. Une des conséquences de ce comportement est qu'une proportion très importante de la population d'une espèce peut se reproduire à un seul endroit ou à un petit nombre d'endroits à la fois. Cela rend l'espèce très vulnérable aux modifications de l'habitat, à la capture (d'œufs, de poussins ou d'individus adultes), aux perturbations ou aux situations d'urgence rencontrées sur ces sites. L'avantage des colonies d'oiseaux d'eau est qu'elles offrent d'excellentes possibilités pour l'écotourisme ainsi que pour la recherche et le suivi, et qu'elles peuvent être assez facilement protégées.

Deux actions sont conseillées afin de guider les Parties contractantes : i) (a) établissement de lignes directrices de conservation concernant les mesures nationales à prendre en faveur des oiseaux d'eau vivant en colonies (création d'un registre des sites, protection, suivi, écotourisme et moyens d'éviter les perturbations, restauration et création de sites de reproduction, etc.) ; (b) étude documentaire destinée à explorer les options possibles, les priorités ainsi que les coûts d'un suivi international coordonné des oiseaux d'eau vivant en colonies pendant la saison de reproduction, étant donné qu'un grand nombre de ces espèces ne sont pas bien couvertes par le Recensement international actuel des oiseaux d'eau, basé sur des études réalisées en dehors de la saison de reproduction.

Budget indicatif : 25 000 €(étude de suivi)  
Durée : permanente, les directives de conservation ont été prises en 2005  
Activités : examen, analyse, consultation, publications

21. **Causes des changements observés dans les populations d'oiseaux d'eau migrateurs (AP 5.5)**

Nous avons besoin de mieux connaître les principaux dangers et mécanismes à l'origine des changements des tailles des populations afin d'aborder efficacement la question de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. De nombreux plans d'action par espèce identifient ces dangers et mécanismes espèce par espèce. En regroupant les informations provenant de ces sources dans un document récapitulatif des « causes des changements au sein des populations », il sera plus facile de s'attaquer à certaines de ces causes de façon globale plutôt qu'espèce par espèce.

Budget indicatif : 40 000 €  
Durée : 1 an  
Activités : étude documentaire, consultation, rédaction de l'avant-projet, publication

22. **Rôle d'indicateurs des oiseaux d'eau migrateurs**

Les oiseaux d'eau migrateurs réagissent d'une façon telle, à des paramètres présents dans et autour des zones humides, qu'il est possible de les utiliser comme des indicateurs de l'état de ces zones humides et des pressions qu'elles subissent. Ceci est d'un très grand intérêt pour les décideurs, et la mise en place d'indicateurs pertinents peut les aider à prendre des décisions concernant les actions à entreprendre (en lien avec la conservation de la nature). Actuellement, de nombreux liens de causalité entre le nombre d'oiseaux d'eau migrateurs et les paramètres des zones humides ne sont pas suffisamment connus, et l'état des connaissances doit être amélioré.

Budget indicatif : 40 000 €  
Durée : 1 an  
Activités : étude documentaire, consultation, publication

23. **Modélisation bioclimatique, avec différents scénarios de climats, des changements survenant dans la distribution des espèces et des populations sur lesquelles plane une menace critique ou élevée du fait des changements climatiques**<sup>4</sup>

Afin d'étudier plus avant les changements survenant dans la distribution des espèces et des populations sur lesquelles plane une menace critique ou élevée du fait des changements climatiques (tels que décrits dans le document AEW/MOP 4.27), il est proposé d'appliquer l'approche bioclimatique globale (Beaumont *et al.* 2007), qui a été largement testée en Europe et dans le monde entier. Bien que cette approche connaisse quelques limites (Maclean *et al.* 2007), il n'existe pour ainsi dire aucune autre méthode permettant de quantifier rapidement les effets des futurs changements climatiques sur des espèces/ populations particulières. Afin de créer et de faire fonctionner ces modèles espèce par espèce (population), on doit recueillir, à partir de sources variées, des données d'occurrence détaillées, et de préférence à jour, pour chacune des espèces (ou pour les espèces de proie dont elles dépendent du point de vue écologique). De plus, il conviendrait d'appliquer les scénarios existants de changements climatiques aux groupes de données d'occurrence, et d'enquêter sur les modifications possibles des aires de distribution (reproduction, haltes migratoires et hivernage). Le Comité technique pourra définir un mandat détaillé pour le spécialiste de la modélisation. Les résultats de cette étude aideront à mettre en œuvre les mesures définies dans la Résolution 4.15 intitulée « Les effets des changements climatiques sur les oiseaux d'eau migrateurs ».

Budget indicatif : 100 000 €  
Durée : 2 ans  
Activités : étude documentaire

---

<sup>4</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité Internationale de Mise en Œuvre, ajoutée par la MOP4.

## E. Éducation et information

### 24. Amélioration des capacités d'évaluation et de suivi pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.2)

Amélioration des capacités d'évaluation et de suivi pour les oiseaux d'eau migrateurs et les sites qu'ils utilisent, par le biais de formations et de la fourniture d'équipement. En analysant la couverture géographique et la qualité du réseau de collecte de données sur les oiseaux d'eau et les sites utilisés, il sera possible d'identifier des sous-régions, au sein de la zone de l'AEWA, qui manquent de capacités ou dont la qualité des données est faible. Selon les besoins de la sous-région concernée, il sera procédé à un renforcement des capacités et à un travail d'étude sur le terrain afin d'améliorer la qualité des données. Le jumelage peut être un moyen de mise en œuvre de cette priorité, des pays avec des capacités plus élevées « adoptant » des pays avec des programmes moins avancés. En outre, dans les zones où les conditions économiques empêchent les observateurs d'acheter eux-mêmes le matériel d'optique indispensable, des ressources techniques seront fournies pour aider le réseau de volontaires.

Budget indicatif : Par pays, si la mise en œuvre est faite par des spécialistes issus de la région :  
40 000 € la première année, 20 000 € la deuxième année  
Durée : 5 ans en tout, 2 à 3 années par pays en fonction des besoins  
Activités : travail sur le terrain, formation, fourniture de matériel (première année)

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

### 25. Programmes de formation régionale en Afrique en vue de l'application de l'Accord (AP 6.1, 6.2)

Dans de nombreux forums, la formation a été identifiée comme l'un des éléments clés permettant de faire progresser l'application de l'Accord, notamment en Afrique. L'accès à des techniques modernes de planification, d'évaluation et de gestion adaptées aux situations locales aidera considérablement les agences avec peu de ressources à utiliser ces dernières le plus efficacement possible. Les programmes régionaux de formation mis en place en Afrique de l'Ouest et actuellement organisés par Wetlands International et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (France), constituent un modèle utile pour la conception de nouveaux programmes. Il est fortement recommandé d'étendre ce type de programmes de formation à toute l'Afrique. Le ratio coût/ efficacité sera maximal si les cours impliquent des groupes de pays voisins et s'il est possible d'employer les compétences locales pour la majeure partie des formations. Les cours devraient viser des groupes spécifiques de professionnels et traiter des sujets suivants, selon les besoins : introduction générale aux activités de l'Accord ; identification, évaluation et suivi des oiseaux d'eau ; écologie des oiseaux d'eau ; gestion de l'habitat des oiseaux d'eau ; gestion des activités humaines ; et sensibilisation du grand public.

Budget indicatif : 175 000 € par an, par programme régional  
Durée : 5 ans  
Activités : coordination, cours de formation, supports, suivi

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**



26. **Programme de formation destiné aux Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA chez les Parties contractantes (AP 6.1, 6.2)<sup>5</sup>**

Il est apparu évident, d'après les études internationales réalisées au cours des trois dernières années, comme celles sur la législation applicable à la chasse et au commerce, que les Parties contractantes n'appliquaient pas l'Accord de manière suffisante. Il a donc été suggéré qu'une assistance supplémentaire soit fournie aux Parties afin de les aider à mettre en œuvre l'AEWA, et, plus précisément, à propos des exigences nées de la participation à l'Accord. Par conséquent, en plus des formations régionales destinées à des groupes bien ciblés de professionnels en Afrique, selon la description du paragraphe précédent, il convient d'organiser, dans toute la zone de l'Accord, des formations spécifiques pour les Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA chez les Parties contractantes. Ces formations leur permettront, entre autres, de mieux comprendre l'interprétation des dispositions de l'Accord et/ ou du Plan d'action, la planification et l'application de l'Accord au niveau national, la coordination de son application, l'établissement de rapports nationaux, les rôles et la participation de chacun dans les rencontres officielles de l'Accord. Ces formations pourraient avoir un lien avec les formations régionales effectuées en Afrique et être ensuite étendues à l'Eurasie. Un autre module de formation spécifique doit être conçu pour être le pendant aux modules élaborés au titre du projet WOW.

Budget indicatif : 20 000 € pour la conception du module de formation  
75 000 € pour une formation, par région (Afrique et Eurasie)  
Durée : 3 ans  
Activités : conception du module de formation, coordination, cours de formation, supports, suivi

27. **Guide de terrain pour l'Asie Centrale et les pays limitrophes (AP 6.1, 6.2)**

Il est indispensable de disposer d'un bon guide de terrain, pour l'identification, afin de créer des capacités de suivi durable. Il n'existe pas actuellement, pour l'Asie Centrale et les régions limitrophes telles que la Sibérie, ni pour les autres États de l'aire de répartition de la Voie de Migration Asie Centrale – Asie Méridionale, de guide de ce type, rédigé dans la langue adéquate (le russe) et ciblé sur les espèces pertinentes. On dispose des connaissances, des capacités et même des illustrations nécessaires pour rédiger un tel guide dans un délai relativement court, à condition de disposer de ressources financières pour sa rédaction et sa publication.

Budget indicatif : 60 000 €  
Durée : 1 an  
Activités : rédaction de l'avant-projet, publication (en russe)

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

28. **Cours de formation sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et la gestion de leur habitat (AP 6.1)**

Le projet est d'organiser des cours de formation de deux semaines pour 10 à 15 représentants d'institutions et d'organisations de certaines régions (telles que les pays de la CEI).

Les objectifs généraux des cours sont de dispenser aux participants les connaissances et les compétences nécessaires à l'organisation et à l'application des mesures en faveur de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans les zones de reproduction et de repos, à la gestion de l'habitat des oiseaux d'eau, à l'exploitation durable des oiseaux d'eau et de leurs habitats (chasse, écotourisme), ainsi que de repérer et de concevoir des méthodes communes de conservation et de restauration des habitats partagés des oiseaux d'eau, de définir et de concevoir des approches communes en vue d'actions de gestion concernant les oiseaux d'eau utilisant des voies de migration communes, et

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité Internationale de Mise en Œuvre, ajoutée par la MOP4.

d'identifier et d'élaborer des supports et des moyens d'information communs pour sensibiliser le public à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et à la protection de leurs habitats. Le cours sera donné au sein de groupes régionaux, car il est très probable que leurs besoins de formation et leurs antécédents sociaux et culturels soient similaires. Les pays de la CEI, par exemple, diffèrent par leur taille et leur population, mais ont un héritage semblable résultant de la chute de l'URSS : ce sont des économies en pleine transition, qui manquent de capitaux pour la conservation de la nature. Le cours devrait contribuer à renforcer, pour les participants, les connaissances dont ils ont besoin pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et la gestion de leurs habitats, à instituer une coopération plus étroite entre les divers spécialistes des différents pays et organismes et à consolider la coopération régionale.

Budget indicatif : 35 000 €par groupe (moyenne)  
Durée : 1 an  
Activités : Cours de formation

29. **Création d'un centre d'échange des supports de formation destinés à l'Accord (AP 6.2)**

Il existe déjà, dans la zone de l'Accord et dans d'autres parties du monde, un fonds important de supports de formation concernant la mise en œuvre de l'Accord. La création sur Internet d'un centre d'échanges de ces supports de formation aidera beaucoup les Parties à satisfaire aux obligations de l'Accord. Il est proposé que le Secrétariat de l'Accord conclue un contrat avec une organisation internationale appropriée afin de créer et de gérer ce centre d'échanges.

Budget indicatif : 40 000 €pour la création du centre d'échanges  
15 000 €par an pour la gestion  
Durée : 5 ans  
Activités : collecte de supports, élaboration d'un site Web, diffusion

30. **Ateliers régionaux de promotion de l'Accord (AP 6.3)**

Un certain nombre d'ateliers de promotion de l'Accord devraient être organisés pour certaines sous-régions, afin de donner une forte impulsion au développement du projet dans toute la zone de l'Accord. Jusque là, les régions identifiées comme prioritaires seraient, dans l'ordre : (i) les Républiques d'Asie Centrale ; (ii) les pays arabes. L'objectif de ces ateliers devrait être de réunir les décideurs, chercheurs en biologie, professionnels de la conservation et donateurs concernés, afin de les sensibiliser davantage à l'Accord, d'encourager leur adhésion, de discuter des priorités régionales, de favoriser la coopération internationale et d'élaborer des idées de projets. Là où c'est possible, ces ateliers devraient se tenir en lien avec les ateliers d'autres actions pertinentes de la CMS ou de conventions/d'organisations partenaires, de façon à accroître les synergies et la rentabilité.

Budget indicatif : 75 000 €par atelier régional  
Durée : 1 par an  
Activités : atelier régional et suivi

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**

31. **Communication à propos de l'importance d'un réseau de sites critiques pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.3)**

Le réseau de sites critiques qui sera créé sous forme d'un outil interactif et dynamique au moyen du site Internet, aura bien plus de portée et d'utilité pratique s'il est publié sous forme d'un livret pertinent. Il atteindra un public plus vaste que le site Internet, notamment les décideurs, qui n'auront vraisemblablement pas le temps de consulter les informations sur Internet, et des personnes se trouvant dans des zones où l'accès à Internet est peu développé. La possession d'un livret consultable sera un moyen d'information efficace sur le réseau de sites critiques. De plus, des actions de sensibilisation doivent être entreprises par le biais du réseau d'informations sur les sites critiques : réalisation de brochures, de posters et de dépliants et lancement d'autres actions de relations publiques, telles que l'organisation d'une session au cours de la Conférence Mondiale sur les Voies de Migration en 2004.

Budget indicatif : 120 000 €  
Durée : 1 an  
Activités : édition, mise en page, impression, publication, diffusion, coordination,  
actions de relations publiques

**Financement d'appoint pour le Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet GEF sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie.**